



**BULLETIN ADHERENTS N°16 du 27 juillet 2014**

**ASSOCIATION POUR LA VERITE  
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU  
PLANTIER née BOUNIOL**

***L'ASSOPH se prépare à un dernier trimestre 2014 décisif  
Gardons l'espoir, plus que jamais***

**Message de Marguerite Bouniol à la presse irlandaise  
le 17 mai 2014 lors de la conférence de presse de l'ASSOPH à Cork**

Je regrette profondément de ne pouvoir assister à cette conférence de presse à Cork aujourd'hui en raison de mon état de santé.

Je demande aux représentants de l'association de relayer ce qui suit à la presse irlandaise. Nous, la famille, avons souffert d'une double peine durant près de 18 ans:

- Sophie a été assassinée et nous, les demandeurs, sommes muets en Irlande
- Nous n'avons jamais eu l'occasion de nous exprimer et maintenant, nous sommes victimes de lourds dysfonctionnements de la police et du système judiciaire irlandais.

Moi-même, en tant que mère de Sophie, ne peux attendre plus longtemps. Mon problème de santé est lié à ce temps trop long qu'il a fallu pour atteindre le point où nous en sommes aujourd'hui: le point de départ.

*Enough is enough. Assez, c'est assez.*

**L'ASSEMBLEE GENERALE 2014 DE L'ASSOPH**

***Elle se tiendra le mercredi 19 novembre à 18h  
à PARIS, mairie du 2ème arrondissement.***

**QUELQUES INFORMATIONS SUR LA SITUATION JUDICIAIRE EN FRANCE ET EN IRLANDE**

***Les intentions du juge Gachon***

Le juge GACHON a récemment auditionné les parties civiles et a informé la famille de Sophie qu'il comptait terminer son instruction avant la fin de l'année. Un renvoi du principal et seul suspect devant la cour d'assises est désormais clairement envisagé, les charges graves et concordantes pesant sur lui semblant largement suffisantes pour une condamnation in « abstentia ».

Les derniers interrogatoires des témoins en Irlande, programmés en 2013, puis reportés jusqu'à présent du fait de la position incompréhensible des autorités irlandaises, ont une nouvelle fois été suspendus. Le juge a l'intention de convoquer directement certains de ces témoins ou de procéder à des auditions par visio-conférence.

L'ASSOPH s'est donc proposé pour l'aider dans la recherche des coordonnées des témoins afin de faciliter ces auditions importantes et décisives.

Par ailleurs, le juge a déclaré qu'il avait fait un recours devant Eurojust pour obtenir une explication sur la position des autorités irlandaises et obtenir de leur part la possibilité d'exécuter les commissions rogatoires émises par la justice française. La réponse est attendue.

